

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL
DU 03/10/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le trois octobre, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 27 septembre 2024.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Vanessa PAGEOT
Jean-Luc VIAUD
Elodie CAMIER (délibérations 1-2 et 3)
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Séverine KUTER
Jocelyne LANDRON
Jean-Marie CAMIER
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Audrey VIDAL-BLANCHARD
Jacques COUILLAUD
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Bruno TOUPET
Isabelle CIVEL

Étaient excusés et représentés :

Jean-Yves ARTAUD ayant donné pouvoir à Vincent MAGRÉ
Pierre NOBLET ayant donné pouvoir à Vanessa PAGEOT
Stéphanie VIOLIN ayant donné pouvoir à Jocelyne LANDRON
Amélie GOUTH ayant donné pouvoir à Aurélie ARQUIER
Vincent PÉRUSET ayant donné pouvoir à Patrick TESSIER
Serge LAFFONTAS ayant donné pouvoir à Philippe ROUSSEAU
Sabine AUDRAIN ayant donné pouvoir à Laurence CLÉMENCEAU
Elodie CAMIER ayant donné pouvoir à Philippe FORMENTEL (délibérations 4 à 10)

Secrétaire de séance : Jacques COUILLAUD

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2024**

AFFAIRES FONCIÈRES

**Cession au profit de Mme CHARBONNIER Yvette - parcelle AZ 752
Rue du Calvaire (étape 2/2)**

Mme Elodie CAMIER rappelle :

Mme CHARBONNIER Yvette, propriétaire de la parcelle AZ 80, nous a fait part de son souhait de poursuivre la régularisation foncière initiée en 2013. La précédente équipe municipale, en collaboration avec le SIVU de la Sèvre nantaise qui avait accordé le déplacement d'un réseau d'eaux pluviales sur la partie de terrain souhaitée, avait donné son accord pour céder gracieusement une partie de terrain issu du domaine public, autour de sa propriété bâtie, rue du Calvaire.

À la suite de cet accord de principe de 2013, le demandeur avait borné et arpenté le terrain convenu, qui dispose dorénavant d'une référence cadastrale AZ 752 et d'une superficie de 166 m².

Dans le cadre des cessions de « foncier public », le service des Domaines a été saisi en date du 10/06/2024 et a émis un avis le 11/06/2024 sur le montant au mètre carré du terrain : 10 €/m².

Il est proposé la cession sans soulte de la parcelle déjà cadastrée AZ 752 de 166 m² (cf *plan annexé*), après désaffectation et déclassement du domaine public, au profit de Mme CHARBONNIER Yvette, qui aura à sa charge les frais notariés inhérents.

La désaffectation et le déclassement préalables du domaine public du terrain souhaité ont été actés par une précédente délibération, dorénavant exécutoire. Ainsi, la présente délibération est la seconde étape de cette transaction : cession définitive de la parcelle AZ 752 (166 m²).

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.318-1 à L.318-3, R.123-19, R.318-5 à R.318-7 et R.319-10 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2131-2 et L.5214-16 ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L.123-2, L.123-3, L.141-7, R.141-4 à R.141-10, L.162-5 et R.162-2 ;

Vu la commission Urbanisme du 09/02/2023 qui a acté que les montants des transactions foncières, et notamment les cessions, se baseraient sur l'évaluation financière des Domaines et si nécessaire sur un ajustement au regard de l'intérêt général des terrains et projets concernés ;

Vu l'évaluation des Domaines du 11/06/2024 ;

Vu l'avis de la commission Urbanisme du 16/05/2024 ;

Vu la délibération n° DEL 2024-07-07 du 04/07/2024 concernant la désaffectation et le déclassement du terrain concerné pour passage dans le domaine privé communal ;

Considérant que le terrain concerné (parcelle AZ 752), dorénavant désaffecté et déclassé du Domaine Public, appartient au domaine public communal par acte exécutoire depuis le 05/09/2024 ;

Considérant le plan annexé présentant l'emprise et les caractéristiques de la parcelle objet de la cession.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE la cession sans soulte de la parcelle privée communale AZ 752 (166 m²) localisée rue du Calvaire à La Haye-Fouassière, au profit de Mme CHARBONNIER Yvette.

PRÉCISE que l'ensemble des frais afférents (géomètre et notaire) seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant, à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :

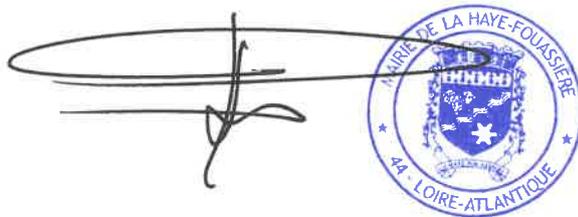
Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 03/10/2024

Le Maire
Vincent MAGRÉ

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE LA HAYE-FOUASSIERE' at the top and '44 - LOIRE-ATLANTIQUE' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a shield with a crown on top, a star, and other heraldic elements.

Le secrétaire de séance
Jacques COULLAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacques Couillaud', written over a light blue background.